

1 8 JUIN 2020

### **SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE**

Liberté Égalité Fraternité

Recommandé avec AR

Le Sous-Préfet de Dieppe

à

Monsieur le Président du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, St Valéry et Veulettes 27 bis rue du Chauffour 76450 Cany Barville

Dieppe, le 10 juin 2020

Bureau des Relations avec les Collectivités Locales et des Elections

Affaire suivie par : Marie-José CANHAN

Tél: 02 35 06 30 06 Fax: 02 35 06 31 54

Courriel: marie-jose.canhan@seine-maritime.gouv.fr

Objet : Arrêté préfectoral.

P.J. : 1.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, aux fins de notification, copie de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 accompagné d'un exemplaire des statuts modifiés.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre une copie de ces documents à vos collectivités membres.

P/le sous-préfet, et par délégation la cheffe du bureau des relations avec les collectivités locales et des élections

Stéphanie FARDEL

## SOUS-PRÉFECTURE DE DIEPPE

# DE LA SEINE-MARITIME

Egalité Fraternité

Bureau des Relations avec les Collectivités Locales et des élections

- 9 JUIN 2020 Arrêté du

modifiant l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié, autorisant la création du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint-Valéry et Veulettes

### Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles les articles L 5211-1 et Vυ suivants et L 5711-1 et suivants, ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et Vυ à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André Vu DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral nº19-154 du 13 septembre 2019, portant délégation de signature à M. Yvan Vυ CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritimel ;
- la délibération du 16 décembre 2019 du syndicat mixte des bassins versants (SMBV) de la Vυ Durdent, Saint-Valéry et Veulettes sollicitant une révision de ses statuts ;
- les délibérations des conseils municipaux et des conseils communautaires membres du SMBV Vυ approuvant la révision des statuts ;

Considérant que les modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et de chacun des membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pur la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que, pour la compétence GEMAPI, 100 % des conseils communautaires se sont prononcés favorablement:

Considérant que, pour la compétence hors GEMAPI, 17 conseils municipaux et 3 conseils communautaires, soit 54 % des membres du SMBV représentant 83 % de la population totale du syndicat se sont prononcés favorablement;

Considérant que les conditions de majorité requise sont remplies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Sous-Préfecture de Dieppe 5, rue du 8 mai 1945 - CS 90 225 - 76203 DIEPPE CEDEX Standard: 02 35 06 30 00

Courriel: prefecture seine-maritime.zouv.fr

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> - Les statuts modifiés du syndicat mixte des bassins versants de La Durdent, Saint-Valéry et Veulettes, annexés au présent arrêté, sont approuvés.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le sous-préfet de Dieppe, le président du SMBV de la Durdent, Saint-Valéry et Veulettes, les présidents des EPCI à fiscalité propre et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Rouen, le

-9 JUIN 2020

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

Yvar CORDIER

Voies et délais de recours: Conformément aux termes de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cet arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <u>www.wtelerecours.fr</u>.

Sous-Préfecture de Dieppe 5, rue du 8 mai 1945 - CS 90 225 - 76203 DIEPPE CEDEX

Standard: 02 35 06 30 00

Courriel : prefecture eseine-maritime.gouv.fr

### SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT, SAINT-VALÉRY ET VEULETTES

#### STATUTS

#### Article 1st:

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatives aux établissements publics de coopération intercommunale et notamment l'article L 5711-1, le syndicat est constitué des communautés de communes et des communes listées ci-dessous.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) viennent en représentation-substitution de leurs communes membres pour la compétence GEMAPI à l'exception de la défense à la mer.

Les compétences hors GEMAPI sont exercées soit par les établissements publics de coopération intercommunale, soit conservées par les communes qui les exercent elles-mêmes.

- Collectivtés adhérentes pour les compétences GEMAPI, excepté la défense contre la mer (pour la part de leurs communes concernées par le territoire du SMBV Durdent)
- communauté de communes de la Côte d'Albâtre,
- communauté de communes Yvetot Normandie,
- communauté d'agglomération Caux Seine Agglo,
- communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville,
- communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral Agglomération.
- 2) Collectivités adhérentes pour les compétences hors GEMAPI (items 4, 11, 12)

Les collectivités de notre territoire sont compétentes pour l'exercice des missions hors gémapi sauf à ce que l'EPCI-FP auquel elles adhèrent, ait inclus ces missions dans ses statuts.

ALVIMARE AMFREVILLE-les-CHAMPS ANCOURTEVILLE-sur-HERICOURT ANGIENS ANGLESQUEVILLE-Ia-BRAS-LONG ANVEVILLE AUBERVILLE-la-MANUEL BAONS-le-COMTE BENESVILLE BERTHEAUVILLE BERTREVILLE BERVILLE-en-CAUX BEUZEVILLE-la-GUERARD BOSVILLE BOUDEVILLE **BUTOT-VENESVILLE** CAILLEVILLE CANOUVILLE CANY-BARVILLE CARVILLE-POT-de-FER

CLASVILLE

CLEUVILLE

CLIPONVILLE

CLEVILLE

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

CRASVILLE-Ia-MALLET CRIQUETOT-le-MAUCONDUIT "CRIQUETOT-sur-OUVILLE DOUDEVILLE **DROSAY ECALLES-ALIX ECRETTEVILLE-les-BAONS ECTOT-les-BAONS** ENVRONVILLE ERMENOUVILLE ETALLEVILLE ETOUTTEVILLE **FULTOT** GERPONVILLE GONZEVILLE GRAINVILLE-la-TEINTURIERE GREMONVILLE GUEUTTEVILLE-les-GRES HARCANVILLE HAUTOT JAUVRAY HAUTOT-le-VATOIS HAUTOT-SAINT-SULPICE HEBERVILLE HERICOURT-en-CAUX

HOUDETOT

INGOUVILLE-sur-MER

LE HANOUARD LE MESNIL DURDENT LE TORP MESNIL

LES HAUTS-de-CAUX

LINDEBEUF

MALLEVILLE-les-GRES
MANNEVILLE-es-PLAINS

MOTTEVILLE
NEVILLE
OCQUEVILLE
OHERVILLE
OUAINVILLE
OURVILLE-en-CAUX
OUVILLE-I'ABBAYE

PALUEL PLEINE SEVE

PRETOT-VICQUEMARE

REUVILLE RIVILLE ROBERTOT ROCQUEFORT ROUTES

SAINT-LAURENT-en-CAUX SAINT-MARTIN-aux-BUNEAUX SAINT-RIQUIER-es-PLAINS

SAINT-SYLVAIN

SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE SAINT-VALERY-en-CAUX SAINTE-COLOMBE

SAINTE-MARIE-des-CHAMPS

SASSEVILLE SOMMESNIL TERRE-de-CAUX THIOUVILLE VALLIQUERVILLE

VEAUVILLE-les-QUELLES VEULETTES-sur-MER

VIREUF

VINNEMERVILLE VITTEFLEUR YERVILLE YVECRIQUE YVETOT

Les collectivités adhérentes (communes du territoire ou EPCI-FP), après transfert de compétences, peuvent être modifiées : soit par changement de périmètre ou de compétences des EPCI-FP, soit par regroupements. Dans ces cas, elles se substituent à celles en place au moment du vote des statuts.

Le syndicat garde la dénomination de "Syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint-Valéry et Veulettes".

#### Article 2 : Champ de compétences

Le champ de compétence du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint-Valéry et Veulettes se caractérise par déclinaison des missions suivantes en deux branches distinctes telles que définies à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement. Cette décomposition est présentée en annexe 1 des présents statuts.

#### BRANCHE "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS" - GEMAPI

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (art. L 215-14 du code de l'environnement), le préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (art. L 215-7 du code de l'environnement) et le maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (art. L 2212-2 5° du CGCT).

Cette compétence est définie par les quatre alinéas suivants de l'article L 211-7 du code de l'environnement :

#### 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :

Stratégies globales d'aménagement du bassin versant : création, entretien, gestion et surveillance des ouvrages structurants contre les inondations liées au débordement des cours d'eau et au ruissellement (hors remontée de nappes et problématiques liées au pluvial urbain) et postes associés.

2° - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau :

Entretien des berges, de la ripisylve et du lit mineur pour contribuer au bon état des eaux et postes associés.

Aménagement, restauration et entretien des plans d'eau d'intérêt général et postes associés.

#### 5° - La défense contre les inondations :

Création, entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection ponctuels, contre les inondations liées au débordement des cours d'eau et au ruissellement (hors défense contre la mer, remontée de nappes et problématiques liées au pluvial urbain) et postes associés.

8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées rivéraines :

Opérations de renaturation, de restauration et de suivi de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau d'intérêt général, études afférentes et postes associés.

## BRANCHE "HORS GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS" HORS GEMAPI

Cette compétence est définie par les deux alinéas suivants de l'article L 211-7 du code de l'environnement :

4° - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols :

Entretien, restauration et aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce incapables de stocker un volume d'eau mais qui peuvent ralentir sa progression, tout en protégeant le sol et postes associés. Investissements, formations et mesures d'encouragements de pratiques agricoles participant à éviter la création de ruissellements et d'érosion.

11° - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

Instrumentation non directement liée aux enjeux GEMAPI.

12° - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des millieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique :

Opérations de formation et de sensibilisation et de communication non liées aux enjeux GEMAPI.

Il convient de reprendre les exclusions stipulées à l'article 4.

#### Article 3: Périmètre du syndicat

Le syndicat intervient dans les limites des bassins versants de la Durdent, de Saint-Valéry et de Veulettes répartis sur le territoire de 94 communes.

Un plan du territoire des bassins versants concernés est présenté en annexe 2 des présents statuts.

#### Article 4: Exclusions

Sont exclus des compétences du syndicat, à titre permanent :

- les études et travaux concernant l'assainissement des eaux pluviales urbaines,
- les études et les travaux concernant les inondations par remontée de nappe phréatique,
- les études et les travaux concernant les éboulements de falaises et glissement de terrain,
- les études et les travaux concernant les effondrements dus aux manières.

- les diverses pollutions qui peuvent être déversées dans le milieu naturel (sauf à participer à trouver les origines et des solutions),

- tous les ouvrages d'art situés sur le cours de la rivière et de ses affluents (les buses et l'exutoire, les fondations de bâtis, ouvrages hydrauliques, moulins, ponts, passerelles...)

- les équipements sportifs touristiques et pédagogiques (plans d'eau, zones humides) ou faisant déjà l'objet d'un plan de gestion,

- la responsabilité des enjeux de défense à la mer contre les submersions marines ou le retrait du trait de côte.

Article 5: Le siège du syndicat est fixé au 27 bis rue du Chauffour à Cany-Barville (76450). Il ne pourra être transféré à tout autre endroit que sur modification des statuts.

Article 6: Le syndicat est créé pour une durée indéterminée.

#### Article 7: Organisation

#### - Le conseil syndical

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres à raison de :

- un délégué titulaire
- un délégué suppléant

par commune membre ou représentée.

Les EPCI-FP membres sont représentées par autant de délégués titulaires et suppléants, qu'ils ont de communes adhérentes, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune. Les délibérations qui sont du ressort de la compétence GEMAPI seront soumises au débat et votées par les délégués des EPCI-FP.

Les délibérations qui concernent strictement la part des compétences hors GEMAPI seront soumises au débat et votées par les délégués des EPCI-FP qui en auront pris la compétence et par les délégués des communes restées membres en direct.

Les délibérations qui concerneront des décisions communes aux compétences GEMAPI et hors GEMAPI seront prises par les deux collèges de délégués (les budgets, les comptes administratifs, le règlement intérieur, les décisions sur des postes partagés entre les compétences GEMAPI et hors GEMAPI...).

#### - Le bureau

Le comité syndical élit en son sein, parmi les délégués qui le composent, un bureau constitué comme suit :

- un président,
- quatre vice-présidents,
- quatre membres.

#### - Le comité des riverains de la Durdent

Le comité des riverains de la rivière a pour vocation de réfléchir sur les orientations concernant la compétence rivière et il est composé, pour chaque commune :

- le délégué représentant la commune au conseil syndical des bassins versants,
- un délégué représentant les propriétaires riverains de La Durdent.

Chaque commune traversée par La Durdent aura l'obligation d'organiser l'élection d'un représentant des propriétaires riverains de La Durdent. Cet élu des riverains sera renouvelé lors de chaque élection municipale.

Le syndicat aura toujours la possibilité de réunir l'ensemble des riverains en réunion plénière.

#### Article 8: Financement

Le syndicat a la volonté de scinder en deux budgets le financement de la structure :

- d'une part, un budget principal pour les compétences historiques du syndicat de réduction du ruissellement et dans la lutte contre l'érosion des sols ;
- d'autre part, un budget annexe dédié à des compétences d'entretien et de restauration de La Durdent, de zones humides comportant des financements complémentaires aux simples collectivités adhérentes avec des taxes de riverains (privés ou publics) ou liées à des prélèvements d'eau.

Il sera fourni annuellement aux collectivités adhérentes la répartition des dépenses tant de fonctionnement que d'investissement entre la part GEMAPI et hors GEMAPI.

#### BUDGET PRINCIPAL

Contributions pour la compétence prévention des inondations par la gestion du ruissellement et lutte contre l'érosion des sols

La contribution des collectivités adhérentes est calculée commune par commune. La contribution des EPCI-FP membres résulte de l'addition des quotes parts des communes qui les composent.

La répartition est fixée de la manière suivante : (annexe 3)

- 1/3 au prorata de la superficie concernée par les bassins versants de chaque commune adhérente
- 1/3 au prorata du potentiel fiscal n-1 de chaque commune,
- 1/3 au prorata de la population DGF n-1 de chaque commune concernée par les bassins versants ;

Pour les communes partiellement sur notre territoire, le nombre d'habitant sera calculé au prorata de la surface communale sur notre territoire.

Les composantes du calcul seront fournies au début d'année par les services de l'Etat en fonction de l'année précédente.

Le montant global des contributions sera actualisé chaque année au moment du vote du budget. Les ouvrages ou aménagements reconnus d'intérêt intercommunal, confirmés par l'étude liée aux bassins versants, seront mis à disposition du syndicat mixte par les communes ou les groupements (EPCI-FP) qui les ont financés.

Le syndicat mixte remboursera alors à la commune ou au groupement la part des emprunts restant à leur charge.

Les contributions aux compétences hors GEMAPI suivront la même règle de répartition que pour l'ensemble du budget principal, à savoir la règle des trois tiers présentée à l'annexe 3.

#### **BUDGET ANNEXE**

Contributions pour des compétences d'entretien et de restauration de la rivière et des zones humides de nos vallées.

La contribution à cette compétence fera l'objet de l'ouverture d'un budget annexe et les différentes ressources s'articulent sur :

- Taxes aux propriétaires de berges riveraines de la Durdent
  - au mètre linéaire,
  - au type d'ouvrage et à son état (chute en ruine, vanne ouverte, vanne fermée),
- -au mètre carré de bassin d'agrément ou ballastière dans le lit majeur connecté au lit mineur

- Taxe de prélèvement d'eau dans la rivière indicée sur les mètres cubes de prélèvements impactant la rivière (CNPE de Paluel, le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central, la communauté de communes de la Côte d'Albâtre)
- Contribution publique par une redevance rivière zones humides en fonction du prorata d'habitants des EPCI-FP sur notre territoire.

La répartition est fixée de la manière suivante : (annexe 4)

- répartie en fonction du nombre des habitants des EPCI-FP sur le territoire, la population DGF n-1 sera prise en compte pour l'actualisation des quotes-parts.

Pour les communes partiellement sur notre territoire, le nombre d'habitant sera calculé au prorata de la surface communale sur notre territoire.

Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le responsable du centre des finances publiques de Cany-Barville.

Article 9 : Délégation de maîtrise d'ouvrage par convention de mandat.

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat pourra assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée par d'autres collectivités territoriales (maíries, communautés de communes, privés...) pour tout projet d'intérêt général ou public.

Les thématiques et champs d'intervention seront définis par délibérations et conventionnement, en particulier, dans la gestion des eaux pluviales, la lutte contre l'érosion des sols, des opérations liées à la continuité écologique ou le portage d'opération relevant de subventions en particulier de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le propriétaire délèguera la maîtrise d'ouvrage ponctuelle par convention de mandat.

A l'inverse, il peut être nécessaire, pour le syndicat, de déléguer sa maîtrise d'ouvrage pour des projets ponctuels auprès de collectivités publiques.

Article 10: Adhésion de la structure à un établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat pourra adhérer à tout établissement public de coopération intercommunale sur simple délibération de son comité.

Article 11: Transmission des statuts.

Les présents statuts annulent et remplacent les précédents statuts tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral du 30 août 2017.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du

-9 JUIN 2020

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

Yvan CORDIER

ANNEXE 1 : Décomposition - BRANCHE GEMAPI et BRANCHE HORS GEMAPI

Aménagement d'un bassin ou d'une facelon de basein hydrographique.  2º Cours facelon de basein hydrographique.  Entretien et aménagement des cours de au et au nuissellament, (Hors resurges de problématiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Entretien et aménagement des cours de au et au nuissellament, (Hors resurges de problématique seu pluvial urbain) et postes associés.  Entretien et aménagement des cours de au et au nuissellament, (Hors resurges de problématique seu pluvial urbain) et postes associés.  Entretien et aménagement des cours de de l'intéret pénéral et postes associés.  Pour les plans d'eau d'intérêt pénéral et postes associés.  Création, entretien, geation et surveillance des ouvrages de problematiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Création, entretien, geation et surveillance des ouvrages de problematiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Création, entretien, geation et surveillance des ouvrages de problematiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Création, entretien et unisselloment, (nor response les drandes, contre les nurses seurs débot de nurse et problématiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Création, entretien et unisselloment, forte les nurses en problematiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Création et unisselloment, (nor création, entretien et problématiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Création et unisselloment, (nor création, entretien et problématiques lées au pluvial urbain) et postes associés.  Création et de suivis de renaturation, de geation et des unisselloment, (nor création, entretien et problématiques lées au pluvial urbain) et de suivis des cons des unes entretien et des des cours des unes entretien et des suivis des cons des unes entretien et des unissellement (nor entretien et des unissellement (nor entretien et des unisselle	14		BRANCHE GEMAPI	The state of the s
du bassin versant: Créedon, introduce du la bassin hydrographique.  2º Défense en de la misse de su de la misse de misse de la misse de misse de la misse de misse de la misse de mi	Item	Titre		Définition
Entretien et aménagement des cours d'seu et plans d'eau, y combris les accès.  Pour les plans d'eau d'intérêt général et postes associés.  Pour les plans d'eau d'intérêt général et postes associés.  Pour les plans d'eau d'intérêt général et postes associés.  Pour les plans d'eau d'intérêt général et postes associés.  Création, entretien, gestion et sur-ellance des ouvrages de protection pontes, contre les inordations lièce au débordement des cours d'eau et au ruissellement. (nors remontée de nappse et problématiques lièces au pluvial urbair) et postes associés.  Protection et restauration des sites, des écosystèmes acuatiques et des des cours d'eau et un dissellement. (nor personnée de nappse et problématiques lièces au pluvial urbair) et postes associés.  Protection et restauration des sites, des écosystèmes acuatiques et des cours d'eau et plans d'eau or plans d'eau d'intérêt général. Aménagement d'avoir a des un volume d'eau : noue, fossé, diguette, redents, mare tampon avec débit de futte des formations bolsées inverdines.  Opérations de renaturation, de restauration, de restauration et de suivis de zones des cours d'eau et plans d'eau d'intérêt général, études ailfèrentes et postes associés.  Opérations de renaturation, de restauration et de suivis de zones des cours d'eau et plans d'eau d'intérêt général, études ailfèrentes et postes associés.  Création, entretien, gestion et d'aménagement d'avoir a des vers de crues, dévers curs, devers curs,	10	d'une fraction de bassin	du bassin versant : Création, entretten, gestion et surveilliance des ouvrages structurants contre les inondations liées au débordement des cours d'eau et au ruissellement. (Hors remontée de nappes et problématiques liées au pluvial	d'aménagements hydraullques au sens de l'article R.562-18 du code de l'environnement
Protection et restauration des sites.  Défense contre les inondations  Défense contre les inondations  Création, entreilen, gestion et surveillence des ouvrages de protection ponctuels, contre les inondations liées au débordement des cours d'eau et au ruissellement. (hors remontée de nappes et probétion ponctuels, contre les inondations liées au débordement des cours d'eau et au ruissellement. (hors remontée de nappes et probétion ponctuels urbain) et postes associés.  Protection et restauration des sites, des écosystèmes acuatiques et des gardes ponctuels et postes associés.  Opérations de renaturation, de restauration et des sities des écosystèmes acuatiques et des farmations bolisées nivereines  Opérations de renaturation, de restauration et des sities des écosystèmes acuatiques et des postes associés.  Défense contre les inondations  Création, entreiten, gestion et aurussellement. (hors remontées le nappes et probétion ponctuels, contre les inondations liées au pluviait urbain) et postes associés.  Aménagement favorisant l'institration rémarquement d'ouvrages capables de un voltume d'eau un plans d'eau d'institution, racquages de bétoires liées au des uniferent general des deux des procurs des uniques des cours deux que la visual des aquatiques : suivis qualité des aquatiques : suivis qualité des progressions stratégies des seux pluviales non un plans d'eau un plans d'eau d'institution, racquages de bétoires liées au de surface, diagnostics maresetc.  Actions en matière de restauration et aménagement d'ouvrages de sours d'eau, des plans de gestions stratégies plans pluriannuels d'eactions.  BERANCHE HORS GEMAPI  Entretien, restauration et au d'aménagement des d'aménagement des d'aménagement debordement des unrises d'actions.  BERANCHE HORS GEMAPI  Haies, fascines et autres techniques les stocker un volume d'eau mais qui d'infiritation, matériels de démons d'nydraulique douce, incapables de stocker un volume d'eau mais qui	20	cours d'eau et plans d'eau, v	et du lit mineur pour contribuer au bon	atternissements, élagage et recépage de la végétation, entretten du lit mineur et régulation des espèces exotiques envahissantes (taune et flore)etc.
Création, entrellen, gestion et eurvelliance des ouvrages de protection ponctuels, contre les inondations lides au débordement des cours d'eau étou le la inondations lides au débordement des cours d'eau étou le la inondations lides au débordement des cours d'eau étou le cours d'eau et au ruisseltement. (hors remotiée de nappes et problématiques liées au pluvial urbain) et postus associés.  Protection et restauration des sites, des écosystèmes acuatiques et des Zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.  Opérations de renaturation, de restauration et de suivis de zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.  Opérations de renaturation, de restauration et de suivis de zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.  Opérations de renaturation, de restauration et de suivis de zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.  Opérations de renaturation, de restauration et des sirácrentes et postes associés.  Opérations de renaturation, de restauration, de restauration et des sirácrentes et postes associés.  Opérations de renaturation, de restauration, de seu fidentes au plans d'eau d'initérét général, études afficrentes et postes associés.  ERANCHE HORS GEMAPI  Entretien, restauration et aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce, incapables de stocker un volume d'eau mais qui l'aire de réalique sours d'eau, d'mort, des zones humides et/ou de la mentage qui l'aire des entreties de cémons d'initiration, matériels de démons d'initiration, matériels de démons d'initiration, matériels de démons d'initiration, matériels de démons d'initiration, matériels de stocker un volume d'eau mais qui	******		Pour les plans d'eau d'intérêt général et postes assoclés.	Aménagement, restauration et entretien des plans d'eau d'intérêt général. Aménagement et restauration des mares sans débit de fulte (hors entretien, restant à la charge des proviéteires)
Protection et restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des programmes pluriannuels de Restauration et de suivis de zones humides, ainsi que des formations bolsées riveraines.  Opérations de renaturation, de restauration et de suivis de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau d'intérêt général, études siférentes et postes associés.  Actions en matière de restauration renaturation, de gestion et d'entretien continuité écologique, des cours d'eau, d'mort, des zones humides et/ou de la ridécoulant des plans de gesilons stratégit des plans pluriannuels d'actions.  BRANCHE HORS GEMAPI  Entretien, restauration et aménagement d'ouvrages d'inydraulique douce, incapables de stocker un volume d'eau mais qui	5°	Défense contre les inondations	survelliance des ouvrages de protection ponctuels, contre les inondations liées au débordement des cours d'eau et au ruissellement. (hors remontée de nappes et problématiques liées au pluviat	Définition, création, entretien et gestion d'aménagements hydrauliques, n'ayant pas de lien direct avec les cours d'eau et/ou les zones humides (ouvrages ponctuels de protection comme les digues de protection rapprochée, barrages, écréteurs de crues, déversoirs de crues, pouvant protéger une habitation, un groupement d'habitation, un bâtiment ou une
Haies, fascines et autres techniques iss génie végétal, bandes enherbées, bol d'inflitration, matériels de démons de virbaines et de ruissellement ou la stocker un volume d'eau mais qui	80	des écosystèmes aquatiques et des Zones humides, ainsi que des	restauration et de suivis de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau d'intérêt général, études afférentes et	Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien, traçages de bétoires liées aux eaux de surface, diagnostics maresetc.  Actions en matière de restauration ou de renaturation, de gestion et d'entretien de la continuité écologique, des cours d'eau, des bras mort, des zones humides et/ou de la ripisylve, découlant des plans de gestions stratégiques et
Entretien, restauration et génie végétal, bandes enherbées, bol aménagement d'ouvrages d'inflitration, matériels de démons d'inflitration, matériels de démons d'rydraulique douce, incapables de croûtageetc.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		BRANCHE HORS GEMAPI	:
an professional and progression, out d'encouragements de prafiques a	40	Maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols	aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce, incapables de stocker un volume d'eau mais qui peuvent raientir sa progression, tout en protégeant le sol et postes	écroûtageetc.  Investissements, formations et mesures d'encouragements de pratiques agricoles participant à éviter la création de ruissellements

440	Mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aduatiques	instrumentation non directement liée aux enjeux GEMAPI	Stations de mesure, plèzomètres, bancarisation, observatoiresetc.
12°	Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassina, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique	Opérations de sensibilisation et de communication non liées aux enjeux GEMAPI.	Animations du SAGE, avis d'urbanisme, animations scolaires, portes ouvertes, manifestations diverses, outils de communication.

*;* 

•

# Annexe 2

# Carte du périmètre du Syndicat des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes



## Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent,



Saint Valery et Veulettes Tél.02 35 57 92 30 - Fax.02 35 57 92 39 27 bis, rue Chauffour - 76450 CANY-BARVILLE



Statyta Actualication 2019

Clais de répartition financière de la participation àu budget principal

Pour la compétence prévention des mondations ef lute contre l'érosion au pourcentage de se population

par rapport à la population totale de notre territoire.

Chdo	Communes	S Totele	9 dans	% to 8	Pop DGF	a la populat		Lingalio	K du	Pot Fiscal 2018/			
MS PE			le av	8 dans	2018	2018		21/194/19			Potflecal	de potentei	Cirola pac
		tkm2i	(Km2)	s dens		dans le BV	gans is 8¥	(km)	ilitéaire	communa	hebitani	flag#f	communa
001	Allouvilla Bolleivsse	14.56	10.7	2.22%	1 199	430	0.98%	i tenu.	30.00%	tiano le 6V 838 586	dans la BV	3 22253	Tex By
	Alvinare	6.79	1,99	411%	639	139	0.43%	Ö	4-36-146-1-1-1	586 215	300 744 173 838	0.867%	1.2707
	Amtraville los Changs	<b>%</b> 6	. 43	0.00%	180	18)	0,41%	t)		60,449	60 449	0.160%	0:3987
dalan meter	Antourleylle sur Hericoun	3.5	: 11	19,73 hr .	338	330	01732%	0	with the second	97301	97 301	0.196%	0.4969
	Angless	03.0	1.33	. 0.2 <b>5</b> %	616	- 86	0.22%	0	Angere and from page 1	257 537	40 923	0.001%	0.195
	Anglesqueville le Bras Long	3:53	3,51	\$.73%	126	(28	4.29%	Ö		54 005	04 005	40.1329%	0:3831
*********	Anveylie	4,23	i,	V.88 V.	322	322	9,73%	Q	0.00%	87 484	87 464	D (76%	0.5961
	Autionalie le Manuel	3.02	102		150	150	0.34%	Ö	0.00%	51 668	<b>61</b> 666	0.124%	0.366
	Baona la Comite Banesville	5.38	3.36	1.12%	384:	384	0,87%	Ø	0.00%	191986	191 986	0.587%	0.793
اعتبناهوب	Berthaliville	5.51	5.94	0.61%	218	116	0.28%	Ö	₩00,0°	85 517	45 630	0.092%	0.3239
ALCOHOLD STATE	Bertreville:	2:43	2.43 0.82	Q.51%	122	122	0.20%	0	0.00%	30.631	30 631	0:062%	t,2829
***************************************	Serville on Cour	3.22 6.72	0.72	0.03%	122	, 20	0,04%	0	40:00%	45.287	7313	n.618%	0.0589
or oraninot coupy is	Beuzeville la Guérero	0.42	114	0.24%	656.	856	17404	0	4000%	181 501	181 601	2.566%	1.0869
-	Bosylle	8:69	0.09		235 529	-42	0.10%	0	0.00%	87 178	15,752	0,032%	0.323
وستستنت	Baudeville .	4.66	1.86	0,97%	222	629 222	TA3%	0	COOK O LAYAN	205 523	205 523	0.415%	1.2187
	Butor Venesyllie	5.51	3,51		289:	164	034% 0.12%	0	0.00%	67 990	£7 990	MIST'S	0.6379
151	Calleville.	5.08	Tribus National Property	1.03%	302	302	THE PERSON NAMED IN COLUMN	. 0	province the second	101,008	84 344	9.120%	.0,4289
158	Ganouville	4.49	A. 43	0.93%	347	347	0.79%	Ö	%00%. %00:0	109 964	100 964	9.323%	0.6527
159	Cany Barville	18.67	13.52	2019	3-179	3 167	2.24%	1036	15.41%	133.131	183 131	9.269%	0,684
181	Cerville Police For	8:34	5.34	3.41%	128	128	0.29%	40:90		2,203,638 50,235	2 195 518	4.428%	:4,6169
176	Classifia	3,10	418	dicay.	333	333	0.75%	0	***************************************	30.733 355.588	50 235	0.001%	0,5019
080	Cleuvilla	421	3.52	0.73%	207	178	9,40%	i i	500	69.96Z	155 588	4416.0	0.6769
THE POST IN	Cláxila.	5.47	0.11	0.08%	165		0.33			153 634	80 013 10 673	0. (21% change	0.4107
182	Olipodville	7.26	7.21	1.51%	284	394	0.66%	Terrondonium D	0.00%	236.986	236 986	0.922% 0.479%	0.0427
100	Crasville la Mellet	3.21	191	0.87%	151	181	0.11%	,	0.00%	81 586	61.686	0.169%	0.8799
day of the	Criquelot la Maucondult	4.12	2.90	0 82%	190	138	431%	â	0.00%	90 079	65 373	0.132%	0,4183 0.3569
198	Criquelot sur Ouville	5,63	5.4)	1.513	841	811	191%	D	0.00%	255.460	285,480	N.\$13%	1,2449
210 221	Dotoleville	14.51	14.51	3 05%	2016	2.618	# <b>5</b> 4	0	0.00%	1,410,649	1 310 649	R.643%	3,8729
223	Dresny Edelies Alix	f1.48	8.43	Address of the Control of the Contro	226	220	1,34%		0.00%	142,053	142,053	0.487%	0.7439
225	Ecroloville les Baons	7,1	0.23 9.39	0.07K	625	25	0 00%	9	- National and Association of the Control of the Co	319207	15 301	4.031%	0.0522
228	Ecjo tes Baons	9.39 4.92	0.01	1,05%	359	399	0.91%	2		189 656	180 656	0.153%	1.0815
****	Envionalle	6.22	0.22	0.03% 1.29%	403	247	0,56%		0.59%	194 552	86.439	0.478%	0:4667
24	Ermanouville.	3.7	12	<b>4.87</b> %	351 168	. 351	9,89% 3,13%		10.00%	333 534	333 534	0,679%	0:9229
251	Etalle/ille	3.55	9.00	3.74%	965.	145	108%	idandization (india).	production and the spine of the	69 732	60 309	0.122%	0.3739
250	Etoyleville	11.59	16,30	211	014	833	188%	0 0	artifornia literamone	121 580	121 580	, 0.246%	0.6989
	Tome de Caux	38.01	lenierodinos de la	1.39%	4 205	741	189%	<u>U</u>	0.00%	267117	267 117	0.639%	1.6009
293	<sup>p</sup> uliot	3.72	172	0.77%	223	223	0.51%		0.00%	<b>§310,954</b> 95,284	759 889	4,843%	1.6389
receive was	Gerponvilla	4.91	290	0.61%	A23	252	ASTA.			185 004	95.284 110.400	0.192%	0,4919
309	Ganzevilla	4.83	介獻	0.31%	110	36	0.00%	ů,	The second secon	62 950	19 160	9:25328	0.4899
316	Grelvalle le Taintuière	18.41	10.45	3,83%	1 179	1 179	2,08%	air		485,946	485.046	G'48087 44049	0.1422
325	Grémosylle.	8:27	7.75 	151%	429	409	4.92%	0	The second second	352 487	330 750	0.667%	2.4979 1.0882
	Questionile les Grès	4,39	2.16	0,44%	430	2]0	0.39%	. ()	0.00%	196.866	95.957	0 194%	0.3757
1261	le Hanguard	4.32	132	0.30%	279	279	0.64%	2.74	5,01%	d07.655	907 655	0.217%	0,6839
inning.	Lés lladis da caux	47.29	11.75	2.46%	1:474-	1:474	4364	(0	0.00%	589.103	ces in	4 199%	
***************************************	Harcarville Haudoti Auvrey	7.48	1,48	1.66%	538	538	1274	, O	processor of the second	234:367	264367	0.471%	1.0849
	Hautot le Vatois	7.83	7.39 8.63	552%	393.	393	0.89%	<u> </u>		136 393	130 393	0,278%	0.0989
Marie Marie	Plaufot St Sulpice	. 8:07	5.07 8.59	1.76%	346	348	0.73%	٥		153 639	153 630	0 3 0%	0.787
	Héberville	8.53 8.99	9,73	1:77% 3:00%	680	680	f. <b>43%</b>	ŋ	Manualunt	275 091	,276.091	0.587%;	4,2989
AD-PHARMA	Hedcourt en Caux	10.81	10,61	2:25%	131   1019	AVA.	2:00% dates		متسبب والمراجع والمساحة	47 688	0	entropy many property and the same of	0,000
	laudetoi.	8.77	0.51	3.11%	189,	1018 17	402%	7.28	- Andrewski	359 854	956 854	0,720%	1,7029
	Ingraville	7.91	7.91	1.84%	324	324	0.74%	o u	Serve (Message of Control of Cont	95 790	8 467	0,011%	Straight (milespense)
	[.indebeut	4.62	1,3	0.37%	421	184	9,433%	, u	The same of the same of	191.035	191 b33	0.386%	0,922
www.commerce.	Ivialicville les Gres	3,00	1.06	0.84%	199	199	0.45%	o o		90 257	46 136	, Duban	The second
407	Mannéville es plains	6:36	4,49	0.00%	332	234	0.50%	0		208 294	90 257	0.192%	0.424
428	Le Mesoll Dudont	1.32	1.32	0.27%	.88	38	0.09%	Ö		20 304	147.050 20.304		-entourneither filter
	lyiátlaville:	0.00	0.32	. b.oria	814	30	0.07%	0	accordence and according to the	329.848	20 304 12 460	TO THE STATE OF TH	****
	Noville:	9.23	0.23	1.00W	1408	14,006	3.20%	ő		S92:860	69 <b>2</b> 560		0.083
	Ocqueville	8 91	. 0.61	TIPAN	487	487	141%	.0		181 140	181 140	market and the second	2.105
433	Ohiervilla	4.57	4.57	0.05%	256	260	0.86%	2.86	4.87%	99 898	70 698		1.(05)
488	Ölyaki/drib,	7.01	617	1.29%	548	405	1,10%	Ö	********	244.473	216 224	0.436%	Transport
490	Otivillo en Cadx	9.86	10.8	1,88%	1472	1 078	2.46%	Ċ		566 <b>3</b> 43.	\$19.243		0,943
491	Ouville l'Abbaye	7.31	7:51	1,52%	690	680	1.574	Ö		211 174	211 174		1.791
	Pálús	10.87	10,87	2.26%	543	540	1.24%	-0,80	Construction of the Constr	26 050 676	26,060 876		1,172
Sna	Pieina Sāve	4.07	4,07	11.15%	166"	165	.035K	Û	Charles and the second section in the second	65-495	65 495		16,6863
Commence.	Přáldí Vicqueptare			9.01%	214	198	0.46%	www.compress.com	become single memory and	(money law)		·	

524	Recylle	4,37	122	y;28 %	130	46 7	1.04%	io.	0,00%	68 191.	a contraction of the second	······································	nance opings was a
529	Filville	7.74	0.91		929	23	020500		0.00%	346,556	19.010	0:040%	0,132%
530	Robertol	2.46	<b>Ž</b> 45	0.61%	225	225	0.51%	0.52	minimum and	Company to the contract of the	10.046	2,030%	0,089%
531	Racquilloit	5,36	A.N		338	336	D.28%	garacca alabanda di	0.05%	62.633.	.62:633	9,126%	0,383%
142	Routes	4,47	1,57		274	274	0.82%	0	0,00%	135 029	-185-029	0.272%	0.717%
99	Sie Cologues	5.78	634		231	231	0.53%		0.00%	74 736	.74:208	0.161%	0.568%
597	St Lathert of Caux	6.46	1,1		794.	735	0.31%	n	0,00%	/96/800	98.800	araer Ø	<b>%866,0</b>
310	Ste Marie des Champs	4:11	3.15	and the state of t	1,609	450	1,02%	· ·	o.dans	924-252	55 213	211136	0.216%
313	St Martin Bux, Bungaine	T test	1.52	A.V.A.	1,019	741	- Artemondary and Company of the Company	N	0.00%	4 192 029	339 530	0.075%	0.646%
	St Riquier'as Plates	6,22	622	5 5 5	685	-7/1 -685	1,89%	.0	Q,00%	489-236	355 808	0.118%	1,2/3%
	St Sylvain	1 124	3.24		200	:200	out out of the same of the sam		0.00%	925 370	325 370	0.686%	1,184%
	St Vaast Dieppedulje	12.15	1216		<u> </u>	America of the increase and the property	0.46%		\$100.0	131/678	131 678	0.296%	0.485%
	St Valery on Caux	19.42	10,47		498	4(1	DiPA%		0.00%	159 290	169 290	0.321%	1.261%
64.	Sassevilla	0F.8			279	4918	11.20%	0	0.00%	:4:530 828	4 530,928	9.138%	7,604%
179	Sommesnii	3.06	304	7.7	309	270	10周7%	0	0.60%	514.741	614 741	1.018%	0.007%
92	Thiorylis	3.861	110	CONTRACT COMMENTS	203 220	103"	<b>新数</b>	2.91	5,32%	42,568	42:588	<b>2698</b> 0.0	0,31994
Atotopeus	Le: Torp Meeril	5.23	1.57	100		34	0:18%	10	0.00%	102.036	19 850	0,040%	0.141%
revieweb	Valliquarviile	3,239	Ří.	A service seminario	A25	. ,12h,	0.20%	[0	0.00%	131/308	39.418	9,080%	0.232%
80	Veptiville les Otiolies	3.21	321	1000	1 456	F028	2,34%	<u> 10</u>	0.00%	880 256	620:564	1.252%	1.850%
38	Voujelles our mer		in in section in the	- 150	135	135	0.51%	.01	6,00%	51972	53 972	0.109%	0,301%
37 37	Vibers	471	471		627	427	1(43%)	0	0.00%	527 226	527/226	1.063%	1.157%
in grant	Vincenerylle	0.68	Samuel Samuel of	Commercial Print Commercial	652	124	0,28%	0	0.00%	205 035	39/11	1.079%	0.235%
AB	Viltatiour	1 422	534	Walter State of Street	247	155	16,95%	ő	0.00%	106 796	66 811	0.136%	0,345%
02	Yorvilla	1 807	8.17	and the same	746	748	1370%	0.84	17,54%	336 645	338,645	0.676%	1,356%
67	Yvechique	70,42	16,80	real administration	2 470	1 631	371%	:bl	p:bons	1/101/830	925 584	1,847%	2.337%
ėmeņosenė/	Yvetot	4.07	5.97	10000	663	663	1131%	Ŋ	0,00%	180 948	180 948	0.365%	1.008%
inglies.	Control of the Contro	7:47	) (E)	. 777.75	12 654	105	0.24%	0	0.00%	8 500 417	70 535	9,142%	0.194%
-	TOTAL 2019	640.98	481	100,00%	70190	43027	100,00%	54.85	100,00%	56950131	49 580 774	100.000W	100%

*-*!

XE 4 Statuts Actualisation 2019
Clefs de répartition financière de la participation au budget annexe
pour la compétence Rivière et zones humides au pourcentage de sa population
par rapport à la population totale de notre territoire —

Code NYSER	Communes	S Totale	S dans le BV	% de la Sidans	Pop DGF 2018	Pop	% de la	Quote
		(Km2)	(Km2)	le BV		2018	gop	part
001	Allouville Beliefosse	14,66	10.7	2,22%	1 199	dans te BV	dans to BV	RZH
002	Alvimare	6.78	1.00	0.41%	689.	430	0.98%	0.98%
	Amfreville les Champs	4.6	4.6	0.98%	The second second second second second	189	0.43%	0,43%
009	Ancourteville sur Hericourt	3.5	3.5	And the second second	180	:180	0.44%	0.41%
015	Anglens	~~~~		0.73%	338	388	0.77%	0.77%
016	Anglesqueville le Bras Leng	8,88	1.38	0.29%	.616	.96	0.22%	0.22%
023	Anveville	3,83	:3.53	0.73%	126	126	0.29%	0.29%
arania an arangan		4.23	4.23	0.88%	322	322	0.73%	0,73%
	Auberville la Manuel	3.02	3.02	0,63%	<b>150</b>	150	0.34%	0,34%
	Baons le Comte	6.38	6.38	1.12%	384	₹84	0:87%	0:87%
	Benesville	5.51	2.94	0,61%	218	116	0.26%	0.26%
083	Bertheauvillia	2.43	2,63	0.51%	172	122	0.28%	0.28%
084	Bertreville	3.22	40:52	0.11%	122	20	0.04%	0.04%
087	Berville:en Caux	6.72	6.72	1.40%	656	656	1,49%	1.49%
091	Betizeville la Guérard	6.42	1,16	0.24%	.235	42	-0.10%	0.10%
128	Bosylile	8.69	8.69	1,81%	629	-629	1:43%	1.43%
129	Boudeville	4.66	-4.66	0.97%	222	222	0.51%	0.51%
149	Bulat Vénesville	5.51	3,51	0.73%	289	184	0,42%	0.42%
151	Cailleyille	5.03	\$,03	1.05%	302	302	0.69%	0.69%
158	Canouville	4.49	-4.49	0.93%	347	:347	0.79%	0.79%
159	Cany Barville	13.57	10.52	2,81%	3 179	3 167	7,21%	7,21%
161	Carville Pot de Fer	5.34	5.34		128	128	0.29%	0,29%
176	Clasville	3,16	3.16	0.66%	333	333	0.76%	0.76%
180	Cleuville	4,1	8.52	0.73%	:207	178	0.40%	0.40%
181	Oléviile .	5.47	0.38	0.08%	165	11	0.03%	0.03%
182	<b>Cliporiville</b>	7.28	7.28	1,51%	284	284	0.85%	0.65%
489	Crasville la Mallat	3.21	73.2	0.67%	181	181	0.41%	0.41%
195	Oriquetot le Mauconduit	4.12	.2.96	0.62%	190	138	0.31%	0.31%
198	Criquetot sur Ouville	5.83	5.83	1.21%	841	841	1.91%	Hermita special representations
210	Doudeville	14.51	14.51	3.02%	2.616	2.616	5.96%	1.91%
221	Drosay	6.43	6.43	1,34%	226	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY AND INCOME.	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	5.96%
223	\$100 TT \$100 to facility to the thirty and the second seco	7.1	0.33	0.07%		226 **	0.91% 0.06%	0.51%
225	Ecreteville les Baons	9.39	9.39	1,95%	399	. 25		0.06%
228		4.92	3.01	0.63%	403	399	0.91%	0.91%
236	Envrogville	6.22	6.22	1.29%	Minimum was a superior of the	247	0.56%	0.56%
and the state of the state of	Etnenouville	3,7	3.2	0.67%	351 168	351	0.80%	0.80%
ecoconomical Solidaria	Etalleville	d. recommendation of the second	tour exception and an exception of		The second secon	145	0.33%	0.33%
Market and Hardware	Etouteville	3,65		0.74%	475	475	1.08%	1.08%
<b>204</b>	Terre de Caux	11.59		2.41%	814	814	1:85%	1.85%
Önö:	Fultit	38.01		1.39%	4-205	741	1,69%	1.69%
and section for the second	- Control of the Cont	3.72		0,77%	223	228	0.51%	0.51%
derina de la constante de la c	Gerponville	4.91	equipped carried continuous decide 8	0.61%	-423	252	0.57%	0.57%
	Gonzeville	4.83	1.47	0.31%	118	36	0.08%	0.08%
	Grainville:la Teinturlère:	18.41	18.41	3,83%	1.179	1 179	2:68%	2:68%
	Grémonville	8.27	7.76	1.61%	429	403	0.92%	0.92%
	Gueutteville les Grès	4.39	2.14	0.44%	439	214	0.49%	0.49%
339	le Hanouard	4.32	:4.32	0.90%	27,9	279	0.64%	0.64%
rosponomonomono	Les Hauts-de-daux	11.76	11,76	.2,44%	1.474	1,474	3.36%	3.36%
	Harcanville	7.48	7.48	1,56%	538	538	1.22%	1.22%
346	Heutot PAuvrey	7.33	7.33	1.52%	393	393	0.89%	0.89%
CONTROL CONTROL OF	Hautet le Vetois:	6.07	6.07	1,26%	346	346	0.79%	0.79%
<del>decisero hoisenes</del>	Hautol St Sulpice	8.53	8.53	1.77%	680	580	1.55%	1,55%
Alle Control	Héberville	3.99	0.00	0:00%	131	Way	0.00%	0.00%

	TOTAL 2019	840.98	481	100,00%	70190	43927	100.00%	100.00%
/68	Yvetot	7,47	0.96	0.20%	12 654	105	0.24%	0,24%
6.7	Yvecifque	5.97	5,97	1.24%	663	663	1.81%	1,51%
(Derroree) x	Yerville	10,42	6.24	1.43%	2.470	1631	3.71%	3.71%
de service	Villeflaur	8.17	\$17	1.70%	746	746	1.70%	1.70%
46	Vinnemer/lle	4.22	2,64		247	<b>355</b>	B.35%	0.35%
37.	Vibeuf	8,65	1,06	Contract Con	652	124	0.28%	0.28%
30	Veulettes sur mer	4.71	4.71	0.98%	627	527	1:43%	1.43%
30	Veauville les Quelles	3.21	3.21	0.87%	135	435	0.31%	2:34% 0:31%
18	Valitquerville	13:39	9.44	1:96%	1 N56	1 026	2,34%	0:29%
99	Le Torp Mesnit	5.23	1.57	0.33%	425	128	0.29%	0.15%
92	Thiogylile	5.88	1.14	0.24%	370	64	0,15%	0.23%
79	Sommescil	3,06	3.06	0.64%	103	103	0.23%	0.64%
64	Sasseville	6.19	6.19	1.29%	279;	279	0.84%	11.20%
55	St Valery en Caux	70,47	10.47	2.48%	4918	4:918	11,20%	0.94%
52	St Vadal Dieppedalle	12.45	12:15	2,53%	411	411	0.94%	0.46%
51	\$t Sylvain	3,24	3.24	0.67%	2.00	7200:	0.48%	1.00%
46	St Riquier es Plains	6.22	1.2	1.29%	565	665.	1.51%	1,09%
18	St Martin aux Buneaux	8:14	5.92	1,23%	1.019	450 741	1.69%	1,02%
10	Ste Mane des Champs	4,11	1715	0.24%	1.609	135 200	0.31%	0.31%
97	St Laurent en Ceux	6.48	1.1	0.23%	794		0.53%	0.63%
69	Ste Colombe	6.74	5.74	1.19%	231	274 281	0.52%	0.62%
42	Routes	4.47	4.47	0.93%	274.	Correct succession and the contract of the con	0.76%	0.76%
31	Rocquefort	6.36	5.36	1.11%	836	22 <u>5</u> 336	0,51/6	0.51%
30	Robertot	2:45	2.45	0.51%	225	in the first commence and a second property of the commence of	0.05%	0.05%
29	Riville	7:44	0.61	0.11%	329	23	0.09%	0.09%
24	Redville	4.37	1.27	0.26%	138	198 40-	0.45%	0.46%
10	Prétot Vicquemare	4.73	4.36	0.91%	224	Commissioner proprietation and a second second	0,35%	0.35%
04	Pleine Sève	4.07	4.07	0.85%		543 155	1.24%	1.24%
93	Paluel	10,87	10.87	2.26%	543	690 Ear	1.67%	1.57%
97	Ouville (Abbaye	7,31	7,31	1.52%	11/Z 590	1,075	2.45%	2.45%
90	Ourville en Caux	9,26	9.04	1.88%	1172	485	1.10%	1.10%
88	Dualtiville	7.01	62	1.29%	256 548	256	0.58%	0.58%
83	Cherville	4.67	4,57	-0.95%	256	487	1.11%	4,11%
80	Ocqueville	8.91	8,91	1.85%	487	NAME OF TAXABLE PARTY O	3:20%	3,20%
67	Névilla	9.23	9:23	1.92%	1406	3.406	0.07%	0.07%
56	Metievilla	8.68	0.32	Processor and the second second	834	30	0.09%	0.09%
28	Le Meanli Durdeht	1.32	1,32	0.27%	38,	38	hereine en annual property and a second	0.53%
07	Mannéville es plains	6.86	4.49	construction and the second	332	234	0.46% 0.53%	0.45%
03	Malleville les Grés	3,06	3.06	Commence of the Commence of th	199	164 199	0.37% 0.22%	0.37%
87	Lindebouf	4.62	13	0.37%	421	many mandridge and a second manuscript of the contract of the	0.74%	0.74%
75	Ingouville	7.91	7.01	1.54%	324	17 324	0.04%	0:04%
65	Haudelol	10.81 5.77	10.81	2.25% 0.11%	(1 019 189	1 019	232%	2.32%

.